



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 GRAND SUD TARN ET GARONNE
 ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
 INTERCOMMUNAL
 DU TERROIR DE GRISOLLES ET DE VILLEBRUMIER - AEU₂



4.4.15
 RÈGLEMENT -
 PIÈCE
 GRAPHIQUE

ZOOM URBAIN
 BOURG -
 LA THOMAZE -
 LA NAUZE -
 RODOUL -
 RELANCE

Echelle : 1/2500e

COMMUNE :
 ORGUEIL

PLUI prescrit le 24 novembre 2015

PLUI arrêté le 1er juillet 2021

PLUI approuvé le

PLUI exécutoire le

- ▭ Limite de zone
 - ▭ Secteur soumis à OAP (secteurs U1 / U2 / AU)
 - ▭ Secteur soumis à OAP (secteur U3)
 - ▭ Secteur soumis à OAP (secteurs AUgsl / AUgslb - ZAC GSL)
 - ▭ Secteur soumis à OAP (secteurs AUgsl / AUgslb - ZAC GSL)
 - ▭ Secteur soumis à OAP (secteurs Ueco et AUeco)
- Les OAP "commerces" et "transversale" concernent l'ensemble du périmètre du PLUI.
- PRESCRIPTIONS**
- ▭ Emplacement Réservé (art. L151-41 1° à 3° du CU) - se reporter à la pièce 4.5
 - ▭ Zone non aedificandi (art. L151-31 2° du CU)
 - ▭ Secteur de diversité commerciale à protéger (art. L156-16 et R151-37 4° du CU)
 - ▭ Espace Bois Classé (art. L113-1 du CU)
 - ▭ Espace Bois Classé à créer (art. L113-1 du CU)
 - ▭ Espace boisé / jardin / potager à préserver (art. L151-19 du CU)
 - ▭ Secteur à préserver pour des motifs d'ordre écologique (art. L151-23 du CU)
 - ▭ Ripisylve à préserver (art. L151-23 du CU)
 - ▭ Zone humide identifiée à préserver (art. L151-23 du CU)
 - Arbre remarquable à préserver (art. L151-23 du CU)
 - Alignement d'arbres à préserver (art. L151-23 du CU)
 - Haie existante à préserver (art. L151-23 du CU)
 - Point de vue à préserver (art. L151-19 du CU)
 - ★ Bâtiment remarquable à préserver (art. L151-19 du CU)
 - ✕ Secteur bâti remarquable à préserver (art. L151-23 du CU)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L151-11 du CU)
 - ⊗ Construction réalisée ou en cours de réalisation (non cadastrée)
 - ▭ Limite communale
- Source du cadastre : DGFIP (octobre 2020)
 Projection : RGFR93 / Lambert-93

Se reporter aux annexes du PLUI pour consulter les Servitudes d'Utilité Publique opposables